

pas finie. Elle ne sera jamais finie en Ontario, vu la situation minoritaire des francophones. Nomme un problème particulier propre à ton école (p. ex., on parle anglais dans les couloirs et à la cafétéria) ou à la communauté (p. ex., absence de services en français dans une institution importante, comme un hôpital, etc.). En équipe, mets sur pied un comité qui luttera contre ce problème. Définis le but et les objectifs de ce comité et détermine quelques moyens d'action. Crée un message publicitaire dans le but de faire connaître le nouveau comité et de recruter de nouveaux membres, et publie-le dans le journal de l'école.

Pour en savoir plus...



- ASSOCIATION CANADIENNE-FRANÇAISE D'ÉDUCATION D'ONTARIO. *Rapport officiel des séances tenues à Ottawa du 18 au 20 janvier 1910*, Ottawa, Congrès d'éducation des Canadiens français d'Ontario.
- BERNARD, Roger. *De Québécois à Ontariens*, Hearst, Éditions du Nordir, 1988, 185 p.
- BERNARD, Roger. *Le travail et l'espoir*, Hearst, Éditions du Nordir, 1991, 396 p.
- BUREAU, Brigitte. *Un passeport vers la liberté – Les caisses populaires de l'Ontario de 1912 à 1992*, Ottawa, Mouvement des caisses populaires de l'Ontario, 1992, 330 p.
- CHOQUETTE, Robert. *La Foi, gardienne de la langue en Ontario, 1900-1950*, Montréal, Éditions Bellarmin, 1987, 282 p.
- DESJARDINS, Micheline. *Les femmes de la diaspora canadienne-française : brève histoire de la FNFCF de 1914 à 1991*, Ottawa, Fédération nationale des femmes canadiennes-françaises (FNFCF), 1991, 127 p.
- DIONNE, René. *Anthologie de la poésie franco-ontarienne : des origines à nos jours*, coll. Histoire de la littérature franco-ontarienne, Sudbury, Éditions Prise de parole, 1999, 213 p.
- GAY, Paul. *Séraphin Marion : la vie et l'œuvre*, coll. Visages, Ottawa, Éditions du Vermillon, 1991, 256 p.
- GERVAIS, Gaétan. « Le Règlement XVII, 1912-1927 », *Revue du Nouvel-Ontario*, n° 18, 1996, p. 123-192.
- GERVAIS, Gaétan. *Les jumelles Dionne et l'Ontario français (1934-1944)*, Sudbury, Éditions Prise de parole, 2000, 246 p.
- GODBOUT, Arthur. « Nos écoles franco-ontariennes », dans *Histoire des écoles de langue française dans l'Ontario des origines du système scolaire (1841) jusqu'à nos jours*, Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, 1980, 144 p.
- GROULX, Lionel (abbé). *L'enseignement français au Canada. Les écoles des minorités*, tome II, Montréal, Librairie Granger Frères, 1933, 271 p.
- HURTUBISE, J.-Raoul. « Les écoles bilingues de Sudbury », *Documents historiques*, n° 28, Sudbury, Société historique du Nouvel-Ontario, 1954, p. 21-42.
- LALIBERTÉ, G.-Raymond. *Une société secrète : l'Ordre de Jacques-Cartier*, Montréal, Éditions Hurtubise HMH, 1983, 395 p.
- MARCHILDON, Daniel. *Une vie à raconter : récits des gens de Huronie*, Penetanguishene, Centre d'alphabétisation-Huronie, Centre FORA, 1995, 131 p.
- QUELLET, Fernand. « L'évolution de la présence francophone en Ontario : une perspective économique et sociale », dans *Les Franco-Ontariens*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1993, p. 127-199.

CHAPITRE 6

LES « FRANCO-ONTARIENS » DEPUIS 1960



18

En 1960, l'Ontario compte quelque 425 302 personnes de langue maternelle française. Concentrés surtout dans les trois régions périphériques de l'Est, du Nord-Est et du comté d'Essex, les « Canadiens français de l'Ontario », comme ils se nomment, vivent tantôt dans les zones rurales, tantôt dans les quartiers urbains. Ils font partie de la « nation canadienne-française », comme les autres minorités francophones du Canada et comme la majorité francophone de la province de Québec. Cette population canadienne-française descend de la même souche française, parle la même langue, se rattache à la même histoire et pratique la même religion, soit la religion catholique. L'Ontario français est bien plus qu'un groupe d'individus, c'est une communauté.

- PLANTE, Albert. « Les écoles bilingues d'Ontario », *Documents historiques*, n° 28, Sudbury, Société historique du Nouvel-Ontario, 1954, p. 4-20.
- SAVARD, Pierre. « Relations avec le Québec », dans *Les Franco-Ontariens*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1993, p. 231-263.
- SIMON, Victor. « Le Règlement XVII : sa mise en vigueur à travers l'Ontario, 1912-1927 », *Documents historiques*, n° 78, Sudbury, Société historique du Nouvel-Ontario, 1983, 53 p.
- SYLVESTRE, Paul-François. « Les journaux de l'Ontario français, 1858-1983 », *Documents historiques*, n° 81, Sudbury, Société historique du Nouvel-Ontario, 1984, 59 p.
- SYLVESTRE, Paul-François. *Le Concours de français*, Sudbury, Éditions Prise de parole, 1987, 155 p.
- THÉRIAULT, Joseph-Yvon. *Francophonies minoritaires au Canada : l'état des lieux*, Moncton, Éditions d'Acadie, 1999, 489 p.

VERS UNE NOUVELLE IDENTITÉ



Dates repères

- 1965 Dissolution de l'Ordre de Jacques-Cartier
- 1965 Charte de l'Université d'Ottawa
- 1967 Conférence « La Confédération de demain »
- 1968 Association canadienne-française d'éducation d'Ontario (ACFEO) qui quitte les États généraux du Canada français
- 1968 Rapport Bériault (écoles secondaires de langue française)
- 1968-1969 Lois 140 et 141 (écoles de langue française au secondaire et au primaire)
- 1969 Rapport Saint-Denis (Comité franco-ontarien d'enquête culturelle)
- 1969 Association canadienne-française d'éducation d'Ontario (ACFEO) qui devient l'Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO)
- 1970 Crise d'octobre
- 1970 Création du mouvement Direction-Jeunesse
- 1972 Fondation du Centre franco-ontarien de folklore
- 1971-1972 Crise scolaire de Sturgeon Falls
- 1973 Congrès Franco-Parole et première Nuit sur l'étang
- 1974 Fondation du Centre franco-ontarien de ressources pédagogiques (CFORP)
- 1975 Drapeau franco-ontarien hissé devant l'Université de Sudbury
- 1976 Fondation de l'Institut franco-ontarien (IFO)
- 1976 Festival franco-ontarien
- 1977 Rapport Savard sur les arts
- 1978 Fondation de la Fédération des élèves du secondaire franco-ontarien (FESFO)
- 1979 Crises scolaires de Penetanguishene et de Windsor
- 1980 Référendum au Québec
- 1981 Ouverture du Collège de technologie agricole et alimentaire d'Alfred
- 1982 Rapatriement de la *Constitution canadienne* et *Charte canadienne des droits et libertés*
- 1983 Congrès d'orientation de l'Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO)
- 1985 Loi du parachèvement (loi 30)
- 1986 *Loi sur les services en français* (loi 8)
- 1990 Fondation de l'Association française des municipalités de l'Ontario (AFMO)
- 1990 Ouverture de la Cité collégiale à Ottawa
- 1990 Jugement de la Cour suprême du Canada (cause Mahé)
- 1991 Chanson *Notre place* popularisée par Paul Demers; Sommet de la Francophonie à Toronto
- 1995 Ouverture du Collège Boréal à Sudbury
- 1997 Début de la crise de l'Hôpital Montfort
- 1998 Création des 12 conseils scolaires de langue française
- 2001 Reconnaissance officielle par l'Assemblée législative du drapeau franco-ontarien comme emblème de la communauté franco-ontarienne
- 2002 Renonciation du gouvernement ontarien à interjeter appel dans le cas Montfort

VERS UNE NOUVELLE IDENTITÉ

Le Canada en 1960

En 1960, l'Ontario compte quelque 425 302 personnes de langue maternelle française. Concentrés surtout dans les trois régions périphériques de l'Est, du Nord-Est et du comté d'Essex, les « Canadiens français de l'Ontario », comme ils se nomment, vivent tantôt dans les zones rurales, tantôt dans les quartiers urbains. Ils font partie de la « nation canadienne-française », comme les autres minorités francophones du Canada et comme la majorité francophone de la province de Québec. Cette population canadienne-française descend de la même souche française, parle la même langue, se rattache à la même histoire et pratique la même religion, soit la religion catholique. L'Ontario français est bien plus qu'un groupe d'individus, c'est une communauté.

Pour survivre, cette communauté compte beaucoup sur les institutions ecclésiastiques, en particulier sur la paroisse qui a joué un rôle central dans le maintien de la langue et de la culture françaises en Ontario. Or, l'influence religieuse est sur le point de décliner fortement, comme on peut le constater avec la baisse de la pratique religieuse, la réduction des effectifs et la fermeture des institutions religieuses. En même temps, les gouvernements deviennent de plus en plus présents. L'État devient ainsi le principal interlocuteur de la minorité franco-ontarienne, qui doit en accepter les priorités.

L'après-guerre (1945-1973) apporte au Canada une période de grande prospérité qui, pour continuer à se développer, doit recruter beaucoup de mains-d'œuvre. On fait appel aux travailleurs habituels, mais aussi aux femmes, de plus en plus nombreuses sur le marché du travail, et aux immigrantes et aux immigrants qui arrivent en grand nombre.

Dans les années 1960, les gouvernements disposent de riches moyens financiers. Ces ressources servent à financer une gamme de programmes sociaux et communautaires. C'est ce que certains appellent l'État-providence. L'intervention des gouvernements s'étend aussi au domaine des arts et de la culture. Les fonds publics financent divers programmes d'aide aux artistes, aux organismes culturels et, surtout, aux agences que sont Radio-Canada, l'Office national du film et le Conseil des arts du Canada. En Ontario, le gouvernement crée le Conseil des arts de l'Ontario (1963) et lance la chaîne de télévision éducative TVO (Office des télécommunications de l'Ontario) en 1970.

Que va devenir l'Ontario français à l'heure de l'urbanisation et du multiculturalisme? Les paroisses rurales n'encadrent plus qu'une partie de la population franco-ontarienne, qui a besoin de nouvelles institutions culturelles et doit chercher des moyens d'action différents et mieux adaptés au milieu urbain. Désormais, les centres culturels, les médias de masse, les centres communautaires ou scolaires, les activités culturelles et les divers groupes d'intérêt prennent la relève des paroisses.

Dates repères

1965	Dissolution de l'Ordre de Jacques-Cartier
1965	Charte de l'Université d'Ottawa
1967	Conférence « La Confédération de demain »
1968	Association canadienne-française d'éducation d'Ontario (ACFEO) qui quitte les États généraux du Canada français
1968	Rapport Bériault (écoles secondaires de langue française)
1968-1969	Lois 140 et 141 (écoles de langue française au secondaire et au primaire)
1969	Rapport Saint-Denis (Comité franco-ontarien d'enquête culturelle)
1969	Association canadienne-française d'éducation d'Ontario (ACFEO) qui devient l'Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO)
1970	Crise d'octobre
1970	Création du mouvement Direction-Jeunesse
1972	Fondation du Centre franco-ontarien de folklore
1972	Crise scolaire de Sturgeon Falls

1973	Congrès Franco-Parole et première Nuit sur l'étang
1974	Fondation du Centre franco-ontarien de ressources pédagogiques (CFORP)
1975	Drapeau franco-ontarien hissé devant l'Université de Sudbury
1976	Fondation de l'Institut franco-ontarien (IFO)
1976	Festival franco-ontarien
1977	Rapport Savard sur les arts
1978	Fondation de la Fédération des élèves du secondaire franco-ontarien (FESFO)
1979	Crises scolaires de Penetanguishene et de Windsor
1980	Référendum au Québec
1981	Ouverture du Collège de technologie agricole et alimentaire d'Alfred
1982	Rapatriement de la <i>Constitution canadienne</i> et <i>Charte canadienne des droits et libertés</i>
1983	Congrès d'orientation de l'Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO)
1985	Loi du parachèvement (loi 30)
1986	<i>Loi sur les services en français</i> (loi 8)

Dans ce chapitre, il est question de trois périodes : l'époque de la transition du Canada français à l'Ontario français (1960-1969), le temps où abondent les initiatives, alors que le gouvernement agit avec lenteur (1969-1982), et la période des grands progrès (1982-2000).

Une décennie de transition (1960-1969)

Au rendez-vous du changement

Selon le « Recensement du Canada » de 1961, l'Ontario compte 647 941 personnes d'origine française (soit 10,4 % de la population totale de la province). Mais seulement 425 302 Ontariennes et Ontariens sont de langue maternelle française. Il y a donc 222 639 personnes d'origine française qui n'ont jamais appris le français, soit un individu d'origine française sur trois.

À partir de 1971, les recensements révèlent une autre donnée, soit la « langue d'usage ». On trouve alors 7 703 106 personnes en Ontario, dont 737 360 (9,6 %) sont d'origine française. De ce nombre, 482 045 (6,26 %) sont de langue maternelle française, mais seulement 352 465 (4,6 %) utilisent le français comme langue de communication. Un phénomène se développe plus rapidement qu'auparavant : l'assimilation.

Ce taux d'assimilation s'explique. À cette époque, les services en français sont inexistantes. Même les écoles « bilingues », instituées en 1927, visent à initier les élèves à l'anglais en vue de leur donner accès aux écoles secondaires de langue anglaise. Le taux élevé d'assimilation chez la population canadienne-française constitue un grief ancien du Canada français. Au Québec, les profonds ressentiments à cet égard prennent l'aspect d'un affrontement politique et constitutionnel.

En effet, la période appelée « Révolution tranquille » (1960-1966) se caractérise par une série de mesures visant à moderniser la société québécoise. L'État provincial devient l'outil privilégié de cette transformation sociale, alors qu'augmentent les revendications constitutionnelles. En fait, sur la scène politique du Québec, deux idées opposées divisent la population, le fédéralisme et l'indépendantisme. Les nationalistes québécois abandonnent le projet du Canada français et se rallient en masse au projet de l'indépendance du Québec. Le nationalisme canadien-français devient le nationalisme québécois (le « néonationalisme »). Comme une pierre friable, le Canada français se désagrège en autant de morceaux qu'il y a de provinces et de territoires canadiens. C'est la rupture du Canada français.

Trois facteurs majeurs peuvent expliquer cette rupture : le déclin des effectifs cléricaux, la montée du néonationalisme au Québec et la reconnaissance accrue des droits des minorités dans les provinces anglophones.

Depuis le milieu du XIX^e siècle, le clergé et les communautés religieuses contribuent beaucoup à la création d'institutions sociales et culturelles au service de la minorité et à leur maintien. Au cours des années 1960, les communautés perdent des membres et en recrutent peu. Elles doivent donc abandonner la plupart de leurs établissements. Une autre explication

concerne la transformation du nationalisme canadien-français en nationalisme québécois. Dans les années 1960, au Québec, prend forme un « néonationalisme ». Ce mouvement est particulier au Québec, dont il veut faire un pays indépendant. Ce projet, que repoussent avec vigueur les groupes minoritaires, creuse un fossé entre les minorités et le Québec. Enfin, la troisième explication provient du fait que, pendant les années 1960, le sort des minorités francophones au Canada commence lentement à s'améliorer. En ce qui a trait à la minorité franco-ontarienne, ses interlocuteurs sont de plus en plus souvent le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial.

Deux événements fournissent l'occasion d'étaler sur la place publique la division qui déchire le mouvement nationaliste canadien-français. En février 1965, l'Ordre de Jacques-Cartier (OJC), société secrète fondée à Ottawa en 1926, se scinde en quatre parties. La section ontarienne, qui aurait compté 500 membres, devient les Commandeurs de l'Ordre franco-ontarien (COFO). Ce mouvement disparaît dans les années 1970, après avoir publié le bulletin mensuel *Présence* (de 1965 à 1973) durant quelques années.

Sous le nom d'Ordre de Jean-Talon, la section québécoise de l'ancien OJC est vouée à l'organisation des États généraux du Canada français, grand rassemblement devant réunir des représentantes et des représentants de toute la nation canadienne-française. Le comité organisateur a un parti pris en faveur de la cause indépendantiste. Cette orientation est inacceptable aux yeux des organismes franco-ontariens, plus exactement à ceux de l'Association canadienne-française d'éducation d'Ontario (ACFEO), qui annonce publiquement, en 1968, son intention de boycotter ce qu'elle considère comme un engin de propagande séparatiste.

Retour aux sources

Pour publication après 12:00 le lundi 27 novembre 1967

DECLARATION DE L'ASSOCIATION CANADIENNE-FRANCAISE
D'EDUCATION D'ONTARIO EN MARGE DES ETATS GENERAUX
DU CANADA FRANCAIS

L'Association canadienne-française d'Éducation d'Ontario regrette la difficulté qu'elle a rencontrée de s'exprimer d'une façon efficace et valable à cause de l'orientation donnée aux États Généraux par la majorité de la délégation québécoise. L'ACFEO a été déconcertée devant l'impossibilité de dialoguer avec la majorité des délégués québécois aux États Généraux.

L'Association canadienne-française d'Éducation d'Ontario a la conviction que la délégation du Québec malgré le mécanisme des élections territoriales ne représentait pas adéquatement la pensée de la population générale du Québec et que les discussions semblent être orientées vers une option prédéterminée. Nous déplorons également la nature du texte soumis au début des assises par la Commission générale.

L'absence de l'unifilié après l'avoir réclamé à maintes reprises, démontre que la majorité des membres présents avaient déjà pris leur option.

Tout en acceptant le principe de l'autodétermination de la nation canadienne-française nous regrettons que la délégation du Québec ait confondu le principe du droit de choisir avec le choix lui-même.

Nous avons l'espoir que les États Généraux du Canada français apporteraient une solution partielle aux problèmes des groupes minoritaires mais les délégués de l'Ontario espèrent que la "Conférence de Demain" qui s'ouvre aujourd'hui à Toronto sera en mesure d'apporter une solution plus acceptable.

L'Association canadienne-française
d'Éducation d'Ontario.
50 rue Seteler,
Ottawa, Ont.

*Déclaration de
l'Association
canadienne-française
d'éducation d'Ontario
en marge des États
généraux du Canada
français.*

- 1990 Fondation de l'Association française des municipalités de l'Ontario (AFMO)
- 1990 Ouverture de la Cité collégiale à Ottawa
- 1990 Jugement de la Cour suprême du Canada (cause Mahé)
- 1991 Chanson *Notre place* popularisée par Paul Demers; Sommet de la Francophonie à Toronto
- 1995 Ouverture du Collège Boréal à Sudbury
- 1997 Début de la crise de l'Hôpital Montfort
- 1998 Création des 12 conseils scolaires de langue française
- 2001 Reconnaissance officielle par l'Assemblée législative du drapeau franco-ontarien comme emblème de la communauté franco-ontarienne
- 2002 Renonciation du gouvernement ontarien à interjeter appel dans le cas Montfort

Le sort des minorités canadiennes-françaises

À cette époque, deux hommes politiques incarnent l'évolution des idées au Canada anglais : Lester B. Pearson, premier ministre du Canada (1963-1968), et John Robarts, premier ministre de l'Ontario (1961-1971).

Le gouvernement Pearson crée, en 1963, la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, sous la double présidence d'André Laurendeau et de Davidson Dunton, et fait adopter le drapeau canadien en 1965, tandis que le gouvernement Robarts organise, en 1967, une conférence interprovinciale appelée « Conférence de la Confédération de demain ».

La commission Laurendeau-Dunton devient un carrefour où se heurtent les opinions. Plusieurs mémoires soulignent l'iniquité du traitement réservé aux minorités (p. ex., salaires plus bas, chances inégales en éducation, absence dans les postes haut placés, absence de services de toutes sortes). Dès 1965, la commission remet un rapport préliminaire, où elle écrit que le Canada traverse la « crise majeure de son histoire » et demande de « vrais changements ».

Pour donner suite aux recommandations de la commission Laurendeau-Dunton, le gouvernement fédéral adopte, en 1969, la *Loi sur les langues officielles du Canada*. Cette législation crée le poste de commissaire aux langues officielles et oblige le gouvernement fédéral à offrir tous les services gouvernementaux dans les deux langues officielles. En complément au bilinguisme, le gouvernement laisse tomber le biculturalisme et adopte, en 1971, une politique de multiculturalisme.

En Ontario, le 18 mai 1967, le premier ministre John Robarts informe l'Assemblée législative que la province organisera une conférence sous le titre de « Conférence de la Confédération de demain », destinée aux premiers ministres provinciaux. Robarts déclare que les Franco-Ontariennes et les Franco-Ontariens peuvent vivre en français en Ontario. Il reçoit l'appui du chef libéral Robert Nixon, qui reconnaît les deux cultures, et celui du chef néo-démocrate Donald MacDonald, qui préconise l'enseignement en français.

Ces démarches de consultation préparent l'opinion publique à accepter le bilinguisme et les droits linguistiques des Canadiennes françaises et des Canadiens français.

Les premières réformes scolaires (1960-1969)

Au début des années 1960, en Ontario, l'état de l'enseignement en français est peu reluisant. Le régime scolaire de 1927 n'autorise que des « écoles primaires bilingues », où l'anglais et le français ont le même poids. Les écoles bilingues offrent le palier primaire et, parfois, la 9^e et la 10^e année. En 1965, 90 000 élèves fréquentent les écoles bilingues. Mais bien peu d'élèves atteignent le palier secondaire qui ne fonctionne qu'en anglais, sauf dans certaines écoles secondaires privées.

Parmi les rares élèves qui atteignent la 9^e année, seulement 38 % se rendent en 11^e année. En Ontario français, il n'y a que 3 % des élèves qui parviennent à l'université. Il existe aussi des problèmes dans la formation

des enseignantes et des enseignants qui sont peu qualifiés, et dont le nombre est insuffisant. Dans le but de donner une formation pédagogique aux enseignantes et aux enseignants du nord de l'Ontario, une deuxième école normale ouvre ses portes à Sudbury en 1963.

En 1961, dans les écoles secondaires ontariennes comptant beaucoup d'élèves francophones, le gouvernement permet l'enseignement du latin en français sur une base expérimentale. En 1963, le gouvernement autorise l'enseignement en français en 9^e et en 10^e année, autorisation soumise à la discrétion de la direction de l'école. Puis, en 1965, le ministre permet l'enseignement en français du latin, de l'histoire et de la géographie dans toutes les écoles, mais la décision appartient aux conseils scolaires locaux.

En 1962, on trouve, en Ontario, 53 écoles secondaires privées franco-ontariennes; en 1966, il en reste 32. En 1966, ces écoles privées comptent 7 165 inscriptions, dont 4 487 filles et 2 678 garçons, dans 32 écoles. La plupart des écoles se trouvent dans l'Est et dans le Nord. Il y a aussi 19 écoles séparées bilingues qui offrent seulement les 9^e et 10^e années. Les parents qui inscrivent leurs enfants dans les écoles privées doivent acquitter des droits de scolarité, tout en continuant à payer leurs taxes aux écoles secondaires publiques. Cette « double taxation » provoque des remous. Les parents, frappés par cette « double taxation », s'y opposent et acceptent de moins en moins de la payer. Ils réclament donc des écoles secondaires de langue française.

Une autre raison justifie la demande d'écoles secondaires de langue française : faire le pont entre l'enseignement primaire et l'enseignement universitaire. L'Université Laurentienne, fondée en 1960 en tant qu'université bilingue, est financée par la province et reçoit peu d'étudiantes et d'étudiants francophones, vu l'absence d'écoles secondaires de langue française. Quant à l'Université d'Ottawa, bilingue depuis 1901, elle ne reçoit pas de fonds, puisqu'elle est catholique. En 1965, la nouvelle Université d'Ottawa, non confessionnelle, reçoit à son tour l'aide financière du gouvernement, mais elle accueille plus d'étudiantes et d'étudiants de langue anglaise que de langue française. D'autres établissements donnent un enseignement universitaire en français : l'Université de Sudbury, l'Université Saint-Paul, le Collège dominicain, le Collège Glendon de l'Université York et le Collège universitaire de Hearst.

Au cours du congrès de l'Association canadienne-française d'éducation d'Ontario (ACFEO), en avril 1966, l'assemblée se prononce en faveur d'écoles catholiques de langue française. Les évêques catholiques rencontrent donc le ministre de l'Éducation, William (Bill) Davis, le 29 septembre 1966, puis rencontrent peu après l'ACFEO et les organismes qui y sont affiliés.

Un congrès spécial de l'ACFEO a lieu le 18 février 1967, où les personnes déléguées acceptent le texte d'un mémoire destiné au gouvernement, réclamant des écoles secondaires de langue française non confessionnelles. Cette dissociation des termes *français* et *catholique* constitue une autre rupture avec le passé. Le 20 mars 1967, le mémoire de l'ACFEO est remis au ministre de l'Éducation, Bill Davis, qui l'achemine au cabinet ontarien.

Le 24 août 1967, à l'occasion du congrès annuel de l'Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF), le premier ministre conservateur de l'Ontario, John P. Robarts, annonce que le français deviendra langue d'instruction approuvée dans toutes les matières au primaire, que l'enseignement de l'anglais comme matière commencera en 5^e année et que ces écoles seront des écoles de langue française, non pas des écoles bilingues comme c'était le cas auparavant. Le gouvernement met sur pied un comité, que préside Roland Bériault, dans le but de préparer la création d'écoles secondaires de langue française. Deux lois adoptées en 1968 autorisent trois façons de dispenser l'enseignement en français : des écoles secondaires de langue française, des sections de langue française ou certains cours en français dans les écoles de langue anglaise.

Cette législation permet aux conseils scolaires d'agir, mais ne les y oblige pas. Plusieurs écoles de langue française ouvrent leurs portes dès 1969, surtout dans les grands centres urbains ou dans les milieux homogènes. Dans certains cas, les conseils scolaires refusent de créer des écoles de langue française.

[Retour aux sources](#)

NOS ÉCOLES SECONDAIRES DE DEMAIN

Discours prononcé par M^r Roger N. Séguin, président général de l'Association d'Éducation d'Ontario, le 21 mars 1968, au banquet de la Solidarité française.

Le vingtième congrès général de l'Association canadienne-française d'Éducation d'Ontario vient de se terminer. Les commissaires d'écoles, les enseignants, les parents et maîtres, les divers secteurs de la vie franco-ontarienne ont connu ces jours-ci des activités intenses. En cette première année du deuxième centenaire du Canada, pour nous de l'Ontario, c'est vraiment un nouveau départ qui ouvre des horizons nouveaux.

Ce soir, voici que tous nous sommes réunis pour le banquet de la solidarité française. Il est vrai que nous œuvrons dans des secteurs diversifiés de la vie française en Ontario, mais ce soir, nous voulons resserrer les rangs, nous partageons la même table pour partager davantage les mêmes idées, la même action.

Vous dire que nous en sommes à un tournant de notre vie française en Ontario, à l'heure actuelle, ne serait que constater l'évidence. L'action vigilante de nos devanciers, héroïques à certaines heures, persévérants surtout, amène à l'heure présente un déblocage qui ouvre vraiment des horizons nouveaux, pour ne pas dire inespérés, à notre vie française en Ontario.

Nous croyons que l'avènement de l'école secondaire bilingue, qui devrait débiter dès septembre prochain (ce fut le sujet de nos débats et démarches à nous tous, au cours de ces dernières années et encore cette année), nous croyons, dis-je, que l'école secondaire bilingue devrait et doit apporter à la population franco-ontarienne un épanouissement dont elle rêve depuis longtemps.

J'ajoute immédiatement que cet épanouissement ne se réalisera qu'à deux conditions.

Il ne suffit pas que la loi reconnaisse le principe d'écoles bilingues. Il faut d'abord que ce régime d'école réponde vraiment aux besoins des Franco-Ontariens et que des garanties sérieuses lui soient assurées dans son fonctionnement. C'est la première condition, c'est aussi le but des tractations qui sont ou seront en cours à ce sujet. Évidemment, il faut être réaliste, et se dire que la situation idéale ne pourra probablement pas être réalisée tout d'un coup. Il faudra user de circonspection, de clairvoyance comme de patience pour en arriver au but que nous nous proposons. Il ne semble pas qu'il y ait à l'heure actuelle de portes vraiment fermées: à nous d'y pénétrer si possible ou du moins d'y mettre le pied, quitte à réussir à faire ouvrir ces portes toutes grandes dans l'avenir.

La deuxième condition est non moins importante et d'elle en définitive dépend le succès de ces écoles. Cette deuxième condition c'est que notre population utilise ces écoles, qu'elle les utilise au maximum. En d'autres mots, il ne servirait à rien d'avoir une loi pour établir ces écoles si nos gens ne les désirent pas vraiment et ne leur assurent pas une fréquentation générale pour ne pas dire totale. C'est en autant que les parents comprendront l'importance capitale de donner une éducation et une culture d'origine française à leurs enfants, que nos jeunes fréquenteront ces écoles où on y respirera un climat vraiment franco-ontarien, tout en ayant une connaissance pratique de la langue de la majorité de l'Ontario, que l'établissement de ces écoles secondaires apportera une solution satisfaisante à ce qui a toujours été pour nous une sorte d'impasse.

Nous pouvons regarder l'avenir avec confiance, il me semble. Si la devise des Franco-Ontariens est « garde le dépôt », il faut savoir donner à ces mots un sens vraiment positif et surtout progressif : garder un dépôt que l'on sait faire fructifier.

Le grand virage de 1969

L'année 1969 annonce les grands changements qui marqueront la période de 1969 à 1982.

Depuis 1910, l'ACFEO s'intéresse surtout aux questions liées à l'éducation. Elle se soucie aussi des dossiers relatifs à la culture, y compris la radio et la télévision de langue française. De plus, elle s'intéresse aux mouvements de jeunes comme la nouvelle Assemblée provinciale des mouvements de jeunes, fondée en mars 1967. L'ACFEO a toujours encouragé d'autres secteurs que celui de l'éducation, comme l'Union des cultivateurs franco-ontariens (UCFO), les Caisses populaires de l'Ontario, des mouvements de femmes et de jeunes, tous affiliés à l'ACFEO. Cet intérêt s'élargit encore plus dans les années 1960. En changeant de nom, l'ACFEO, qui laisse tomber le mot *éducation*, veut montrer clairement que la nouvelle Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO) s'intéresse désormais à tous les dossiers de l'Ontario français et pas seulement à ceux qui concernent l'éducation. Les congrès sont annuels et s'intéressent à tout un éventail d'activités, même si l'éducation occupe toujours un rôle central. C'est le premier indice du virage.

Un deuxième indice du virage concerne les arts. En réponse aux nombreuses requêtes, le premier ministre John Robarts institue, le 8 mai 1967, le Comité franco-ontarien d'enquête culturelle. Le président de ce comité est Roger Saint-Denis. Le comité examine la participation franco-ontarienne dans les arts, fait un inventaire de ce qui existe et consulte largement la population. Le rapport Saint-Denis est le premier pas vers la grande activité artistique et culturelle des années 1970. C'est un document important, vu le tableau qu'il brosse de la communauté franco-ontarienne de chaque région. Le rapport Saint-Denis, publié en 1969, reprend l'argument traditionnel, c'est-à-dire que la Confédération est un pacte entre deux peuples fondateurs (le Canada français et le Canada anglais), égaux et possédant les mêmes droits. Il présente la situation dans les différentes régions, traite des phénomènes de l'industrialisation et de l'urbanisation, de l'assimilation et de la « double taxation » liée à l'enseignement au secondaire. Puis, le rapport examine longuement les fondements de la vie culturelle et artistique, la situation dans les différentes régions, le rôle des institutions et la diffusion des produits culturels.

La première et principale recommandation du rapport Saint-Denis, c'est la création d'un organisme voué entièrement à la culture de langue française, le « Conseil franco-ontarien d'orientation culturelle ». Mais le gouvernement ne veut pas d'un autre conseil consultatif. Les membres du gouvernement se consultent, puis écartent ce projet, s'en remettant au bureau franco-ontarien du Conseil des arts de l'Ontario et à l'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario (OTEO), créé en 1970, qui comprend aussi un secteur de langue française. On créera surtout, en 1975, le Conseil des affaires franco-ontariennes (CAFO), que préside Omer Deslauriers, en vue de conseiller le ministère de la Formation et des Collèges et Universités, et le ministère des Affaires culturelles et des Loisirs.

Comme troisième indice du virage, notons la création, en 1969, de plusieurs écoles secondaires de langue française. L'ouverture de ces grandes institutions se fait dans le désordre, mais avec enthousiasme. Ces écoles augmentent rapidement l'inscription franco-ontarienne au palier secondaire. Elles deviennent aussi des centres d'activités culturelles au moyen des programmes d'animation et des organisations des élèves.

Un dernier indice du virage est l'adoption, en 1969, de la *Loi sur les langues officielles*. Cette loi reconnaît le français et l'anglais comme langues officielles de toutes les institutions fédérales au Canada.

La politique des petits pas (1969-1982)

Durant la période 1969-1982, la communauté franco-ontarienne connaît une grande effervescence artistique, alors que les questions touchant l'éducation en français restent préoccupantes. Les conflits scolaires à Penetanguishene et à Windsor, entre autres, les demandes de créer des conseils scolaires homogènes, le projet de collèges communautaires et d'universités de langue française, la gestion scolaire et le droit à une éducation en français constituent des sources de conflits.

Une foule de nouveaux domaines font l'objet de requêtes pour obtenir des services en français : les services juridiques, le secteur de la santé, le domaine des services sociaux et communautaires, les garderies, la vie politique et économique, l'alphabétisation ainsi que plusieurs autres secteurs d'intervention. La liste des demandes est longue, mais les réponses se font attendre.

Les engagements qu'a pris John Robarts le 18 mai 1967, réitérés par Bill Davis le 3 mai 1971, visent à ce que les services gouvernementaux soient offerts en français partout où le nombre suffit. Selon les grandes lignes de cette politique globale de bilinguisme, les ministères et les agences gouvernementales doivent fournir un accueil en français et s'assurer que sont offerts en français les publications, les services régionaux, les formulaires administratifs et les services judiciaires. Le coordonnateur provincial des services en français, D. W. Stevenson, élabore, depuis 1970, un plan d'action qu'entérine le cabinet. Mais le personnel bilingue manque.

En 1977, l'Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO) réclame donc un plan d'ensemble, puisque le gouvernement prétend avoir des politiques, mais « ne fait aucun effort pour les faire connaître et les mettre en pratique ». Certaines initiatives, comme les procès en français, sont un succès, mais cette mesure représente peu à côté des énormes besoins que manifeste la population. En février 1981, le conseil des ministres demande l'évaluation des services en français. À la fin de l'année, des recommandations sont soumises au gouvernement.

La lenteur du gouvernement conduit bien des gens à qualifier ses actions de « politique des petits pas ».

L'ACFO monte aux créneaux

Les besoins de la communauté se manifestent de plusieurs façons; par exemple, par des débats publics, des écrits, la création d'organismes et par des interventions politiques. Il existe surtout de grandes associations agissant dans des secteurs spécifiques, comme la Fédération des caisses populaires de l'Ontario, la Fédération des aînés francophones de l'Ontario, Direction-Jeunesse ou l'Association multiculturelle francophone de l'Ontario. Chacune de ces associations représente des groupes particuliers dont elles expriment les besoins. En 1970, on comptait une vingtaine de ces associations provinciales.

L'Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO) assure la coordination, la concertation et l'échange d'informations. Certaines personnes la considèrent comme une sorte de gouvernement des affaires franco-ontariennes, d'autres, comme une bureaucratie inefficace. Au cours des années 1970 et 1980, cet « organisme-parapluie » joue un rôle de coordination d'autant plus efficace qu'il dispose de ressources financières. L'ACFO presse les gouvernements, surtout celui de Toronto, d'accroître les services en français.

En regroupant les différentes associations, l'ACFO joue un rôle spécifique, soit celui de représenter l'ensemble de la communauté, ce qu'elle fait en rassemblant les grandes associations et ses conseils régionaux. Ainsi s'explique le fait que l'ACFO n'est pas une association comme les autres. Elle organise à trois reprises de vastes consultations dans le but de déterminer l'orientation de la communauté franco-ontarienne.

Elle élabore trois plans globaux : « Plan d'action », contenu dans *Les Héritiers de Lord Durham* (1977), « Ajustons nos violons » (1983) et « Notre place... aujourd'hui pour demain » (1991). Chaque plan est préparé consciencieusement et suppose la rédaction de documents sujets à discussion, des consultations et l'organisation d'un congrès général. Outre ces plans généraux, des interventions ponctuelles ont lieu dans presque tous les secteurs. Il faut aussi compter un grand nombre de colloques, d'études de dossiers, de préparation de mémoires et d'interventions diverses pour obtenir un résultat.

Le service d'animation

L'un des outils importants dont dispose l'ACFO durant cette période, c'est son service d'animation. Le congrès de 1969 crée un comité culturel provincial, dont la priorité est la mise en place d'un service d'animation. Les animatrices et animateurs sont rattachés à une région où ils font un travail d'organisation, de préparation de dossiers et d'information, et où ils déterminent des problèmes, recrutent des collaborateurs et des collaboratrices, reconnaissent les chefs de file et élaborent des projets en vue de résoudre les problèmes désignés. Ces personnes permettent aux associations régionales de préparer des dossiers mieux étoffés. Elles interviennent dans toutes sortes de domaines (culture, politique, économie, domaine juridique, communications, services sociaux, sports, loisirs, coopératives d'habitation, services de santé en français, action

municipale, etc.). L'équipe des animateurs et des animatrices s'occupe aussi de la revue *Ébauche*, mensuel traitant des arts que publie l'ACFO entre 1973 et 1976. Les animateurs et les animatrices deviennent « des agents et des agentes de développement ». En 1989, chacun des 22 conseils régionaux de l'ACFO emploie une personne à son service.

Le ton de l'impatience

Très tôt, les grandes associations provinciales des différentes provinces du Canada, comme l'ACFO, éprouvent le besoin de se concerter et de préparer ensemble certains dossiers. Elles se rencontrent en 1971 et, en 1975, elles fondent la Fédération des francophones hors Québec (FFHQ), devenue la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA) en 1991. En avril 1977, la FFHQ publie *Les Héritiers de Lord Durham*, qui rappelle la prise de position de cet aristocrate anglais en 1839. À ses yeux, la situation est simple : il faut assimiler les Canadiennes françaises et les Canadiens français.

Le document de la FFHQ analyse l'état des minorités, énumère les plans qu'ont présentés certaines d'entre elles et insiste sur l'urgence d'agir. Le rapport de la FFHQ est sombre, la Fédération s'inquiète des conséquences de l'urbanisation et de l'anglicisation croissante de la population franco-ontarienne. Le multiculturalisme est perçu comme une « menace à la culture française », réduisant les Canadiennes françaises et les Canadiens français à un simple groupe ethnique. L'analyse porte sur la situation générale en Ontario et sur plusieurs secteurs précis (éducation, domaine juridique, santé, etc.). *Les Héritiers de Lord Durham* est un cri d'alarme.

En 1978, l'étude *Deux poids... deux mesures* se présente comme un dossier soulignant les comparaisons établies, dans certains domaines, entre les anglophones et les francophones de l'Ontario. Cette deuxième publication de la FFHQ met en opposition le statut privilégié de la minorité anglo-québécoise et la situation des minorités de langue française au Canada.

Enfin, en 1979, la FFHQ publie *Pour ne plus être sans pays*. Cette étude réclame une charte des droits des minorités à insérer dans une nouvelle constitution canadienne. Ce projet très avant-gardiste est écarté par le gouvernement.

Les procès en français

En 1975, un regroupement appelé « C'est l'temps » s'organise à Ottawa. Son objectif est d'obtenir des droits juridiques pour les francophones, en commençant par remplacer les textes unilingues anglais des permis de conduire ou des procès-verbaux de contraventions. Quelques membres du mouvement, Jacqueline Pelletier et Gérard Lévesque, par exemple, préfèrent effectuer un bref séjour en prison plutôt que de renouveler leur permis de conduire, écrit en anglais seulement, ou leur plaque d'immatriculation. Au cours du 27^e congrès tenu à Sudbury, en 1976, l'Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO) appuie cette contestation. Des centaines de personnes signent la promesse de suivre les deux « martyrs » en refusant de renouveler leur plaque d'immatriculation

de 1977 si elles ne peuvent le faire en français. Vingt-deux d'entre elles sont emprisonnées avant que le gouvernement autorise des formulaires bilingues. C'est un autre « petit pas » vers la reconnaissance des droits de la communauté franco-ontarienne, mais, cette fois, dans le domaine juridique.

En juin 1976, le procureur général Roy McMurtry approuve un projet pilote dont le but est de vérifier s'il est possible d'instruire en français un procès au criminel dans les cours provinciales. L'expérience a lieu à Sudbury, et c'est une réussite. En juin 1977, le projet s'étend aux cours d'Ottawa, de L'Original, d'Hawkesbury et de Rockland, puis, en septembre 1977, à celle d'Española et, enfin, le mois suivant, à celles de Cochrane, de Kapuskasing, de Hearst, de Smooth Rock Falls et d'Hornepayne. Par la suite, le bilinguisme judiciaire a été étendu au civil à la cour provinciale de Sudbury, en 1977, et à celle d'Ottawa, l'année suivante.

En 1978, le gouvernement de l'Ontario modifie la loi en vue de permettre des procès en français dans les régions désignées. Les procès en français sont alors permis au criminel et au civil. L'Université d'Ottawa établit donc un programme de *common law* en français. Mais d'autres batailles sont engagées en 1980, concernant des services en français dans les prisons et un code de la route en français. En 1980 est reconnu le droit de faire homologuer des testaments en français.

La même année, 200 juristes se réunissent à Ottawa et fondent l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario (AJEFO). Cette association réclame aussitôt le bilinguisme officiel en Ontario.

WANTED - RECHERCHÉ



Caractéristique:

Suspecté d'appartenir à la section ontarienne d'un groupe en voie de disparition, connu sous le nom de "nation canadienne-française".

Ce type est considéré dangereux. Si ses tactiques sont imitées par d'autres francophones, le gouvernement de l'Ontario pourrait être forcé de réaliser les promesses faites concernant la justice en français et les services publics bilingues.

Si vous le rencontrez:

- 1) tentez de le convaincre que sa lutte est vouée à l'échec;
- 2) signalez ce toutes urgences sa présence en communiquant avec le Bureau de Premier Ministre de l'Ontario ou avec le Procureur Général de l'Ontario.

Characteristic:

Suspected to be an active member of the Ontario branch of an extinguishing group commonly known as "French Canadian nation".

This person is dangerous. If other francophones imitate his tactics, the Government of Ontario might be forced to implement its promises, especially those concerning Justice in French and bilingual public services.

If you see him:

- 1) try to convince him that his fight is hopeless;
- 2) communicate as soon as possible with the Office of the Premier of Ontario or with the Attorney General of Ontario.

Portrait de Gérard Lévesque paru dans *Le Temps*, 15 octobre 1980.

Testaments en français

OTTAWA - Depuis le 18 février dernier, les francophones de l'Ontario peuvent faire homologuer leur testament dans leur langue maternelle.

Cette nouvelle, qui avait d'abord été annoncée par le ministre des Affaires intergouvernementales, Thomas Wells, dans une lettre publiée dans *Le Devoir* du 15 février, a par la suite été confirmée à M^e Claude Paris, vice-président de l'Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO), par M. Étienne Saint-Aubin, coordonnateur des services en français au ministère du Procureur général de l'Ontario.

La journée même de l'entrée en vigueur de cette nouvelle mesure administrative, l'avocat Robert Paris, de l'Étude Paris, Mercier, Sirois et Paris, à Ottawa, entamait les procédures devant conduire à la première homologation d'un testament rédigé en français en Ontario en déposant les documents nécessaires au bureau du greffier de la Cour des tutelles d'Ottawa.

En accordant enfin aux francophones le droit d'homologuer un testament rédigé en français, le gouvernement Davis vient de répondre à une demande transmise depuis de nombreuses années par l'Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO).

Le Temps, vol. 2, n^o 2, mars 1980, p. 1.

L'Ontario français et la Constitution canadienne

En 1976, l'élection, au Québec, du Parti québécois relance le débat constitutionnel. L'accession au pouvoir du gouvernement péquiste provoque une nouvelle crise constitutionnelle. En 1980, le gouvernement péquiste organise un référendum portant sur l'indépendance du Québec.

En juillet 1977, le gouvernement fédéral institue la Commission de l'unité canadienne, appelée la Commission Pépin-Robarts. Elle doit chercher à connaître l'opinion des Canadiennes et des Canadiens au sujet de la crise constitutionnelle. L'Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO) soumet à la commission un mémoire où elle fait état de la situation des francophones de l'Ontario et de son plan d'action.

Mais comment changer la *Constitution* qui est une loi du Parlement britannique? La première étape consiste à mettre la *Constitution* sous l'autorité du peuple canadien, c'est le rapatriement de la *Constitution canadienne*. Mais comment sera-t-elle modifiée? Cette deuxième étape suppose une entente quant au mode de révision à utiliser pour apporter des changements, communément appelé *formule d'amendement*. À ce moment, divers intervenants, tels le Québec, les provinces et les Amérindiens, comptent obtenir des réformes, des modifications à la *Constitution*. En fait, les trois étapes sont négociées simultanément. Les occasions de conflit sont nombreuses.

Que veut l'Ontario français?

On peut réduire les demandes de l'Ontario français à deux domaines principaux. En premier lieu, la communauté franco-ontarienne veut prendre part à tous les aspects de la vie en Ontario et, en second lieu, elle est résolue à affirmer sa langue et sa culture françaises. Une illustration claire de cette double volonté se trouve sur le drapeau franco-ontarien.

Déployé une première fois à Sudbury, le 25 septembre 1975, hissé au mât situé devant l'Université de Sudbury, le drapeau franco-ontarien compte devenir un symbole de ralliement de toute la communauté, et ce, dans



Michel Dupuis hissant le drapeau devant l'Université de Sudbury, le 25 septembre 1975.

toutes ses composantes (toutes les origines, toutes les régions, tous les milieux, toutes les allégeances politiques, toutes les opinions). Ce symbole est inclusif et appartient à tous et à toutes. Conçu par Gaétan Gervais et Michel Dupuis, il est soutenu par un groupe comprenant Normand Rainville, Donald Obonsawin, Yves Tassé et Jacline England, celle qui a cousu le premier drapeau.

Le drapeau franco-ontarien se divise en deux parties. Celle de gauche, de couleur vert foncé, comprend une fleur de lys au centre; celle de droite, blanche, comprend une fleur de trille, emblème de l'Ontario, au centre également. Le vert représente l'été, tandis que le blanc rappelle l'hiver. La fleur de lys traduit l'appartenance de l'Ontario français à la francophonie mondiale et la fleur de trille reflète la volonté d'être des Ontariennes et des Ontariens à part entière.

Témoignage

Le drapeau franco-ontarien va au combat

Les véritables vedettes du ralliement n'étaient pas sur la scène. Ils étaient dans les gradins et sur la patinoire du centre municipal, brandissant des pancartes, bien sûr, mais aussi des dizaines de drapeaux franco-ontariens.

Je dois avouer personnellement - et c'est presque une confession - que c'était la première fois que je trouvais beau mon drapeau, la première fois qu'il me frappait droit au cœur, la première fois qu'il signifiait quelque chose de vital pour moi, mon identité, mon appartenance.

Michel Gratton, *Montfort – La lutte d'un peuple*, p. 104.

Dans son « plan d'action » de 1977, l'Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO) présente un bilan, un plan d'avenir et une stratégie. En fait, l'ACFO détermine 32 objectifs, mais elle en désigne un comme le « superobjectif », celui qui domine les autres, soit celui de l'identité.

En tenant compte du fait que les Franco-Ontariens sont les premiers responsables de leur épanouissement, le plan d'action de l'ACFO vise à accélérer le processus de leur identification. En d'autres mots, nous aimerions que les francophones de l'Ontario s'identifient comme Franco-Ontariens et, prenant conscience de leur situation, qu'ils soient fiers de leur culture et de leur langue en travaillant à les améliorer.

Plan d'action, 1977, p. 28.

Quant aux 32 objectifs du plan d'action de 1977, ils gravitent autour de trois grands domaines, soit la politique, l'éducation et le bilinguisme. Mais d'autres objectifs touchent la vie culturelle, les médias, l'urbanisation, l'économie, la religion et la formation.

D'abord, l'Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO) veut faire élire un plus grand nombre de Franco-Ontariennes et de Franco-Ontariens aux postes de décision à tous les ordres de la vie politique. Ensuite, l'ACFO veut obtenir les services en français ou les améliorer, au fédéral, en appliquant la *Loi sur les langues officielles*, au provincial, en améliorant les politiques de bilinguisme et, au municipal, en amenant de plus en plus de municipalités à se déclarer bilingues. Sur le

En 2001, à la suite d'un projet de loi présenté par le député Jean-Marc Lalonde, l'Assemblée législative de l'Ontario adopte officiellement, à l'unanimité, le drapeau franco-ontarien comme emblème officiel. Le drapeau est hissé devant l'édifice de l'Assemblée législative, le 24 juin 2001.

Ombudsman

Personne indépendante chargée de défendre les droits des particuliers.

Multidictionnaire de la langue française.

plan social, l'ACFO veut également encourager la formation de groupes capables de sensibiliser le gouvernement et ses agences. Parmi les autres projets de l'ACFO, il y a, en mars 1977, sa participation à la création d'un cours portant sur l'histoire des francophones de l'Ontario.

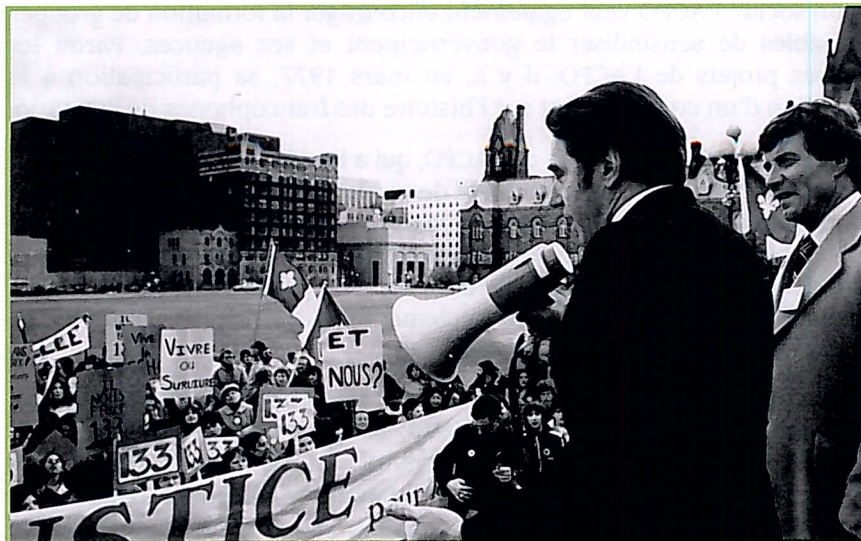
À l'occasion du 28^e congrès de l'ACFO, qui a lieu à Cornwall en août 1977, l'assemblée adopte principalement deux résolutions, une pour demander une loi garantissant le droit à des écoles de langue française et une autre pour obtenir une loi-cadre qui assurerait les services en français. C'est un virage important parce que l'ACFO ne réclame pas le bilinguisme officiel, mais des services en français seulement. La présidente Gisèle Richer lance une campagne d'information.

On croyait le premier ministre Davis sympathique à ces demandes, puisqu'il avait déclaré, le 6 février 1978, devant le Canadian Club : *"While we have set aside official proclamations of bilingualism, we have not as a Government set aside the possibility of a statutory framework to the French language services commitment we already have and which we will be expanding."* Il ajoute que le gouvernement va maintenir ses services en français : *"The government will continue to respond to the legitimate aspirations of the French-speaking population of Ontario."*

Le 17 avril 1978, l'ACFO, optimiste, soumet son document *Brief on the Legal Recognition of its Basic Rights* en vue de se préparer à la rencontre du 10 mai 1978 avec le premier ministre Davis et le comité de la Confédération qui fait partie du cabinet. L'ACFO demande aussi des services municipaux en français dans les régions désignées et devant les tribunaux, tout en réclamant la création d'un poste d'ombudsman. Cette rencontre avec le premier ministre Davis et le comité de la Confédération est précédée d'une énorme campagne de télégrammes, de lettres et de requêtes. L'ACFO déplore la lenteur du gouvernement, qui s'explique par l'urgence d'autres dossiers et le grand nombre d'organismes à consulter.

Le député libéral d'Ottawa-Est, Albert Roy, dépose alors un projet de loi privé (le *bill 89*) qui prévoit la prestation de services en français. Des appuis lui viennent de députés des trois partis, mais le premier ministre Davis et sa majorité repoussent le projet de loi en troisième lecture. Au cours des années suivantes, l'ACFO continue à demander une loi-cadre. En 1981, puis en 1983, le commissaire aux langues officielles Max Yalden critique la lenteur du gouvernement ontarien et réclame le bilinguisme en Ontario. L'idée d'une loi-cadre qui garantirait l'ensemble des droits de l'Ontario français circule de plus en plus.

En ce qui concerne la communauté franco-ontarienne, l'enjeu fondamental reste le même : la survivance ou l'assimilation. C'est à la lumière de cette préoccupation dominante qu'est l'assimilation que se mesurent les réactions de la communauté. Des phénomènes importants comme l'immigration et l'urbanisation causent des transformations profondes. Ces phénomènes sont porteurs de grandes promesses, mais comportent aussi des dangers quant à la survivance. Chacun d'eux a des effets positifs ou négatifs sur la société franco-ontarienne.



Manifestation « Justice pour les Franco-Ontariens » sur la Colline du Parlement.

Jean-Robert Gauthier, député fédéral d'Ottawa-Vanier, et Albert Roy, député provincial d'Ottawa-Est, prennent la parole.

L'immigration

L'effet de l'immigration sur la vie sociale des Canadiennes et des Canadiens est ancien. Depuis deux siècles, elle modifie, à l'avantage du Canada anglais, le rapport des forces numériques entre les deux peuples fondateurs. L'immigration francophone est un phénomène récent. Dans le passé, les personnes immigrantes s'intégraient à la majorité anglophone, servant d'exemples aux adversaires du Canada français qui veulent réduire les francophones du Canada au rang d'une « minorité comme les autres ».

N'arrivant pas à défendre leur propre culture, beaucoup de Franco-Ontariennes et de Franco-Ontariens ont considéré avec méfiance les politiques multiculturelles du gouvernement fédéral en 1971. On prétendait défendre les cultures des immigrantes et des immigrants, alors qu'on ne protégeait même pas la culture séculaire des Franco-Ontariennes et des Franco-Ontariens.

Mais les idées ont évolué. En 1975, le Conseil consultatif des affaires franco-ontariennes (CCAFO) affirmait déjà que les francophones de l'Ontario accueillent d'égal à égal, au sein de leurs institutions et de leurs organismes, les francophones venant d'autres provinces et d'autres pays. Dans son document, le CCAFO reconnaît que la présence d'un grand nombre de groupes culturels en Ontario est un enrichissement et donne à cette province un visage multiculturel. Le CCAFO considère que le multiculturalisme a sa place en Ontario, même si les cultures des deux peuples fondateurs et des groupes autochtones y occupent une place spéciale.

Qu'en penses-tu?

Aujourd'hui, quel est l'effet le plus positif de l'immigration sur la communauté franco-ontarienne?

Les nouveaux Franco-Ontariens et Franco-Ontariennes

Les premières associations ethniques qui se sont reconnues en l'Ontario français sont la Confrérie haïtienne du Canada (1979-1980), suivie du Cercle des Égyptiens (1980-1981). Ces dernières ont choisi la ville de Toronto pour établir leur siège social. Ces associations, ainsi que de nombreuses autres venues s'établir dans la communauté ou la province, comme l'Association multiculturelle francophone de l'Ontario (AMFO) (1987) et l'Association interculturelle franco-ontarienne (AIFO) (1989-1990), ont grandement contribué à l'avancement du fait français en Ontario.

Les nouveaux Franco-Ontariens et Franco-Ontariennes, ACFO.

L'urbanisation

Depuis la Seconde Guerre mondiale, l'urbanisation et l'industrialisation bouleversent les sociétés modernes. L'Ontario français subit aussi ces transformations.

À vrai dire, l'urbanisation, comme l'industrialisation qui la pousse, est une tendance irréversible. Elle améliore le niveau de vie, la santé et l'éducation. L'urbanisation va inévitablement continuer, alors qu'augmente le taux d'assimilation des francophones. Dans les villes, le taux d'exogamie, c'est-à-dire le « mariage mixte » francophone-anglophone, augmente aussi et, par conséquent, accroît le taux d'assimilation. L'exogamie est également une tendance irréversible.

Les paroisses et l'urbanisation

Les paroisses, même en milieu urbain, regroupent encore beaucoup de gens, mais limitent désormais leurs activités au domaine religieux, tandis que d'autres institutions prennent en main les activités sociales et culturelles, tels les services d'animation, les centres culturels, les écoles, les troupes de théâtre et les festivals. Depuis la Seconde Guerre mondiale, les régions s'urbanisent et les paroisses francophones, comme les paroisses bilingues, qui s'ajoutent sont situées dans les villes ou dans leur banlieue. Toutes les nouvelles paroisses sont urbaines et montrent clairement les régions qui sont en croissance.

Depuis 1960, trois paroisses sont fondées dans l'archidiocèse de Toronto : les paroisses Assomption-de-Notre-Dame à Oshawa, en 1966, Saint-Louis-de-France à Toronto, en 1967, et Sainte-Famille à Brampton, en 1976. Trois autres paroisses sont fondées dans le diocèse de Hamilton : les paroisses Sacré-Cœur à Georgetown, en 1966, Saint-Philippe à Burlington, en 1968, et Saints-Martyrs-Canadiens à Burlington également, en 1976. Ce sont toutes des paroisses urbaines. Depuis la fondation de la paroisse Saint-Jérôme à Windsor, en 1958, aucune nouvelle paroisse francophone n'y est instituée. La fondation de deux paroisses à St. Catharines remonte au début des années 1950.

La plus grande concentration de paroisses urbaines francophones se trouve dans la région d'Ottawa : la paroisse Nativité-de-Notre-Seigneur-Jésus-Christ, en 1960, les paroisses Saint-Rémi et Sainte-Geneviève, en 1963, Saint-Louis-Marie-de-Montfort à Vanier, en 1964, Saint-Claude,

à Blackburn Hamlet, en 1976, et Sainte-Marie à Orléans, en 1987. Dans l'Est ontarien, beaucoup de vieilles paroisses existent encore. Une paroisse est établie à Hawkesbury, soit la paroisse Saint-Dominique, en 1964, et deux autres sont fondées à Cornwall, soit les paroisses Saints-Martyrs-Canadiens, en 1962, et Christ-Roi, en 1964.

Dans le diocèse de Sault-Sainte-Marie, plusieurs paroisses sont fondées après 1960, soit les paroisses Notre-Dame-de-la-Confiance à Burwash, en 1960, Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus à Val-Thérèse, en 1961, Saint-Étienne-Martyr à Dowling, en 1963, Sainte-Croix à Sault-Sainte-Marie, en 1964, Sainte-Cécile à Dubreuilville, en 1969, Saint-Ignace à Sudbury, en 1971, Sainte-Marguerite-d'Youville à Val Caron, en 1992, et Sainte-Marie-du-Sault à Sault-Sainte-Marie, en 1999. Plus au nord, dans les diocèses de Timmins et de Hearst, aucune nouvelle paroisse n'est fondée après 1960.

Les centres culturels

Les centres culturels sont aussi un phénomène urbain. Ils sont le complément des politiques cléricales qui permettent d'organiser les loisirs, les sports et une foule d'autres activités sociales, culturelles et artistiques. Les premiers centres culturels apparaissent dans les années 1950. À Sudbury, le jésuite Albert Regimbal lance le Centre des jeunes en 1950. Au cours des années suivantes, le Patro apparaît à Ottawa en 1957, sous la responsabilité des Pères de Saint-Vincent. Ce sont les deux plus anciens.

En 1969, le rapport Saint-Denis en dénombre cinq et précise qu'un centre culturel n'est pas un édifice, mais plutôt un endroit qui permet d'offrir des programmes culturels et artistiques. Le Studio des Jeunes de Vanier, fondé en 1965, est bilingue et offre des cours d'art, de danse, de théâtre, etc. Parmi les centres culturels, on trouve La Maison francophone de Toronto, qui regroupe 11 associations différentes, la Place des arts de Sturgeon Falls, fondée en 1968, les Compagnons des francs loisirs de North Bay et leurs 1 500 membres, et le Centre des jeunes de Sudbury, le plus ancien de tous, auquel on confie le projet de construire une Maison de la culture. En 1969, les centres se financent tous eux-mêmes.

Centres culturels

Dans un rapport de 1979, qu'a préparé Pierre Pelletier, on dénombre 11 centres culturels :

- le Centre des jeunes de Sudbury, fondé en 1950
- le Patro d'Ottawa, fondé en 1957
- les Compagnons des francs loisirs de North Bay, fondé en 1964
- le Centre culturel La Ronde de Timmins, fondé en 1968
- la Chasse-Galerie de Toronto, fondé en 1970
- le Centre régional de Loisirs culturels de Kapuskasing, fondé en 1971
- le Centre culturel Les Copains d'Iroquois Falls, fondé en 1971
- le Centre culturel La Sainte-Famille de Rockland, fondé 1973
- le Centre d'activités françaises de Penetanguishene, fondé en 1973
- le Centre culturel Le Chenail d'Hawkesbury, fondé en 1975
- le Centre communautaire francophone de Toronto, fondé en 1977

Grâce aux subventions du Secrétariat d'État, les centres culturels connaissent une grande croissance dans les années 1970. Ils deviennent des espaces de vie francophones dans les villes.

Le Regroupement culturel franco-ontarien (RCFO), fondé en mai 1977, rassemble les centres culturels, idée qui germait depuis plusieurs années. Le RCFO entend aussi continuer la publication de la revue *Ébauche*, que publiait anciennement l'ACFO. En 1978, les centres culturels se regroupent en Assemblée des centres culturels de l'Ontario (ACCO) au cours d'une assemblée à Toronto.

La culture

Dans le domaine de la culture se présente un grand défi. Comment maintenir la culture tout en y intégrant des valeurs modernes?

La culture traditionnelle se maintient avec force, comme l'attestent la popularité des contes qu'a recueillis le père Germain Lemieux, le succès des sociétés de généalogie ou de divers organismes intéressés au patrimoine, qu'il s'agisse de sociétés historiques, de musées, de publications, d'expositions ou de romans historiques. Le Centre franco-ontarien de folklore a été fondé en 1972 par le père Germain Lemieux, à l'Université de Sudbury. Cette institution est le prolongement de l'Institut de folklore, aussi fondé par le père Lemieux en 1960. Elle montre bien la volonté de conserver la culture traditionnelle au moyen des contes, des chansons, des coutumes et des valeurs. Au même moment, de nouvelles formes d'expression, plus inspirées par les valeurs contemporaines, sont à l'origine d'une nouvelle expression culturelle. Cependant, étant donné que la culture se développe en partant de ce qui existe, il n'est pas facile de maintenir l'équilibre entre les contributions culturelles du passé et les nouveautés du présent. Or, la culture doit maintenir l'équilibre entre les formes d'expression anciennes et les nouvelles.

En 1969, le rapport Saint-Denis fait état du fait qu'il existe au Canada une « culture française ». En 1975, le Conseil consultatif des affaires franco-ontariennes (CCAFO) prend officiellement position au sujet de la « culture canadienne-française ».

L'explosion culturelle des années 1970

L'affirmation de l'identité franco-ontarienne commence dans les années 1970. Beaucoup de facteurs alimentent ce sentiment, mais les artistes le font avec plus d'éclat. La créativité artistique se manifeste aux quatre coins de la province. On produit alors les premiers films franco-ontariens tels que *Rien qu'en passant* de Jacques Ménard et *T'as pas vu ça quelque part?* de Paul Turcotte, ainsi que les premiers disques de chanteurs et de chanteuses de la région. Chanson, cinéma, photographie, peinture, artisanat, musique et arts plastiques, tous ces domaines sont en expansion. On constate une plus grande participation depuis les numéros présentés soit dans les « cafés chantants », si populaires dans les nouvelles écoles secondaires de langue française, soit dans les grands événements comme la Nuit sur l'étang à Sudbury ou le Festival franco-ontarien à Ottawa.

Qu'en penses-tu?

Pourquoi les artistes semblent-ils toujours jouer un rôle important dans les mouvements d'affirmation identitaire?

Comme preuve de ce dynamisme culturel, on peut citer un document datant de 1977, que publie le Bureau franco-ontarien, soit le *Répertoire des ressources artistiques franco-ontariennes*. On y trouve les noms de douzaines d'écrivaines et d'écrivains, tels les poètes, les dramaturges, les romancières et les romanciers.

Un groupe de la région de Sudbury, la Coopérative des artistes du Nouvel-Ontario (CANO), se démarque par ses nombreuses initiatives. Bien que ce groupe soit souvent constitué d'anciens du Collège du Sacré-Cœur, ses membres rejettent la culture classique en vue de s'intéresser plutôt à la vie quotidienne. Ils se réclament de la contre-culture, ont peu de discipline et scandalisent parfois l'opinion publique, ce qui heurte le monde de l'enseignement et les élites locales. À Sudbury surgissent plusieurs initiatives comme le Théâtre du Nouvel-Ontario (TNO), la Nuit sur l'étang, le groupe CANO-Musique, la maison d'éditions Prise de parole (1973), la salle de spectacle La Slague et la Galerie du Nouvel-Ontario. Ces institutions deviennent toutes, parfois à l'insu de leurs initiateurs et de leurs initiatrices, des institutions mises au service de l'identité franco-ontarienne. Le même public s'intéresse à la fois aux activités traditionnelles, tel le musée du père Lemieux au Centre franco-ontarien de folklore, aux spectacles de jeunes chanteurs et de jeunes chanteuses et aux pièces de théâtre.

Dans la seconde moitié des années 1970, le groupe Lougarou (qui devient Garolou) va devenir l'un des plus populaires au Canada français. Le répertoire du groupe est constitué de chansons traditionnelles folkloriques canadiennes-françaises, interprétées sur une musique moderne. Lorsque sort l'album *Lougarou* en 1976, il remporte un succès immédiat.



CANO-Musique, groupe-musical, de gauche à droite : à l'arrière Mike Dasti, David Burt, John Doerr, Wasyl Kohut, Marcel Aymar et Michel Kenda; à l'avant : André Paiement et Rachel Paiement.

La contre-culture

Années de grande effervescence culturelle dans le monde entier, les décennies de 1960 et de 1970 sont aussi une période de fortes turbulences partout dans le monde. C'est le temps de toutes les contestations, de tous les combats, de toutes les libérations. Poussée par un optimisme contagieux, la jeunesse des pays industrialisés fait la guerre à toutes les misères humaines et à toutes les injustices sociales. Elle rejette le système économique basé sur l'exploitation, dénonce les pouvoirs politiques en place et préconise une société libre des contraintes sociales, religieuses ou politiques.

Les années 1960 surtout présentent de grands contrastes où s'opposent, d'un côté, l'euphorie d'événements édifiants, tels Expo 67 à Montréal et l'envoi d'astronautes américains sur la Lune en 1969, et, de l'autre côté, la violence d'événements comme la crise d'octobre en 1970 ou la sanglante guerre du Vietnam. En outre, la prospérité des pays riches contraste avec la pauvreté désespérante du Tiers-Monde.

C'est à la fois une période de prospérité et un temps de protestations. Les grandes manifestations sont fréquentes dans les rues, comme d'autres contestations de toutes sortes. La jeunesse protestataire aux cheveux longs, consommatrice de drogues douces, portant des vêtements flamboyants, plaide pour la paix, pour l'amour libre, pour la liberté totale. Les *hippies*, en particulier, adeptes du *flower power*, provoquent un vent de changements culturels. L'un de ces courants attaque les valeurs occidentales et préconise la contre-culture. Ces idées circulent partout.

Ottawa, capitale fédérale, profite depuis longtemps de certaines grandes institutions d'envergure nationale telles que le Centre national des Arts, le Musée des beaux-arts du Canada, le Musée de l'Homme, qui devient le Musée des civilisations, la Bibliothèque nationale du Canada, la Société Radio-Canada et l'Office national du film. D'autres organismes ont une vocation franco-ontarienne; par exemple, la troupe du Théâtre de la Vieille 17 ou du Théâtre d'La Corvée à Vanier ou le Festival franco-ontarien. Le seul quotidien français de la province, *Le Droit*, est publié à Ottawa. L'Université d'Ottawa est aussi un riche foyer d'activités culturelles de toutes sortes.

À l'extérieur de la ville d'Ottawa, mais à proximité, se trouvent Cornwall, Hawkesbury et Rockland avec leur centre culturel, leurs nombreuses fêtes, leur musique, leurs ateliers et leurs chœurs. *Le Carillon* est un journal important dans l'est de l'Ontario. Ailleurs, on trouve des centres culturels, des clubs sociaux et des salles de spectacle.

L'édition aussi est en pleine croissance au cours des années 1970. Des subventions aident diverses publications; par exemple, la revue *Ébauche* ou, plus tard, la revue *Liaison*. Sur le même élan, les éditions Prise de parole lancent leurs premiers recueils de poèmes. Le Centre franco-ontarien de ressources pédagogiques, fondé le 7 janvier 1974 à Ottawa, deviendra au fil des ans éditeur et libraire, puis prestataire de services divers. On trouve aussi de nouveaux journaux tels que *Le Rempart* de Windsor (1966), *Le Voyageur* de Sudbury (1968), *Le Regard* de New Liskeard (1971), *Le Goût de vivre* de Lafontaine (1972), le *Bonjour chez-nous* de Rockland (1976), *L'Express de Toronto* (1976), *Le Nord* de Hearst (1976), *Le Journal de Cornwall* (1977) et plusieurs autres. En 1978 est aussi lancée la *Revue du Nouvel-Ontario* de l'Institut franco-ontarien, tandis que le Centre de recherche en civilisation canadienne-française (CRCCF) publie son *Bulletin* (1970-1983).



Inauguration du Centre franco-ontarien de ressources pédagogiques.

De gauche à droite : Gérard Raymond, représentant du ministre de l'Éducation de l'Ontario, Gisèle Lalonde, directrice du Centre, Bernard Grandmaître, maire de Vanier, Jean-Robert Gauthier, député d'Ottawa-Vanier.

Ces faits montrent certains aspects de l'explosion culturelle en Ontario français dans les années 1970. Quelques personnes parlent déjà de « culture franco-ontarienne », mais cette audace ne fait pas l'unanimité. En 1979, la professeure Yolande Grisé propose de substituer le néologisme *ontarais* au terme *franco-ontarien*.

Les mouvements de jeunes

Les organismes de jeunes jouent un rôle important dans les institutions d'enseignement. La plus ancienne association franco-ontarienne, soit l'Association de la jeunesse franco-ontarienne (AJFO), s'organise à la fin de 1949 sous le parrainage de l'Association canadienne-française d'éducation d'Ontario (ACFEO). Cette association encourage chez les jeunes un esprit canadien-français et catholique aux moyens d'étude et d'action. L'AJFO, qui avait des sections locales, a fait paraître plusieurs publications au fil des ans. Quant à l'Assemblée provinciale des mouvements de jeunes de l'Ontario français (APMJOF), fondée en mai 1968, elle propose diverses activités (club littéraire, activités culturelles, etc.) et cherche à promouvoir la culture et à représenter la jeunesse. Ces deux organismes, soit l'AJFO et l'APMJOF, décident, en 1970, de fusionner dans le but de créer le mouvement Direction-Jeunesse.

Au cours des trois décennies suivantes, Direction-Jeunesse joue un rôle important auprès de la jeunesse franco-ontarienne. Le mouvement a le double mandat d'accroître chez les jeunes le sentiment d'appartenance à la communauté franco-ontarienne et de favoriser leur esprit d'initiative. Direction-Jeunesse agit aussi sur le plan politique. Son projet identitaire est net. Ce mouvement s'intéresse aux questions de l'enseignement collégial et universitaire. Il lutte pour une plus grande fréquentation scolaire. Direction-Jeunesse appuie la création de collèges de langue française, comme il soutient le projet d'université franco-ontarienne. En 1978, Direction-Jeunesse commande une étude montrant la situation générale au postsecondaire. Le rapport *Le Complexe des différents* (Ottawa, 1979), rédigé par Gérard Delisle, donne les résultats des consultations dans chaque institution.

La Fédération de la jeunesse canadienne-française (FJCF), fondée en 1974, regroupe, sur le plan national, les grandes associations provinciales de jeunes. La composante ontarienne est Direction-Jeunesse et, plus tard, la Fédération des élèves du secondaire franco-ontarien (FESFO). Le mandat de la Fédération est de favoriser les échanges, d'entreprendre des projets d'envergure nationale, de coordonner les activités des jeunes et de les promouvoir. En 1990, la Fédération de la jeunesse canadienne-française (FJCF) réalise une grande étude portant sur l'assimilation des jeunes, le projet Vision d'avenir.

Au printemps 2002, Direction-Jeunesse, après des années difficiles et des subventions réduites, décide de fermer ses portes.

La FESFO

À partir de 1978, les élèves du secondaire sont représentés par la Fédération des élèves du secondaire franco-ontarien (FESFO), fondée le 16 février 1978 à Toronto. Cet organisme veut promouvoir l'esprit d'école et encourager l'usage du français. Comme le mouvement Direction-Jeunesse, la FESFO se soucie beaucoup de la formation de ses membres.

Macaron de la Fédération des élèves du secondaire franco-ontarien (FESFO).

